

Avocats et notaires du gouvernement en grève?

Par : La Presse Canadienne | Le : 2016-08-23 12h02



Me Jean Denis, président des Avocats et notaires de l'État québécois

Ces avocats et notaires travaillent au sein de plusieurs ministères, de même qu'à Revenu Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie et l'Autorité des marchés financiers. Ils sont sans contrat de travail depuis le 31 mars 2015, soit depuis près d'un an et demi.

Les négociations avec le Conseil du trésor piétinent, a confié Me **Jean Denis**, président de Les Avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ), au cours d'une entrevue mardi. Le médiateur au dossier a conclu que les parties n'étaient pas près de s'entendre.

Au coeur du litige est la demande faite par Les Avocats et notaires de l'État québécois de modifier leur régime de négociation pour le remplacer par un mécanisme d'arbitrage qui lierait les parties.

Me Denis affirme que ses membres seraient prêts à renoncer à leur droit de grève pour obtenir ce mécanisme, mais le gouvernement y aurait opposé une fin de non-recevoir. « Nous, on veut troquer ce droit de grève-là contre un arbitrage. Si on pouvait faire un slogan, si jamais on va en grève, ce serait « on fait la grève pour ne plus jamais la faire », a lancé Me Denis.

Le conseil des représentants de ce syndicat professionnel doit se réunir le 12 septembre. Il pourrait ensuite demander à ses membres de voter sur un mandat de grève, a rapporté Me Denis.

« Je vous dirais aujourd'hui, qu'on en vienne à la grève, c'est presque inévitable. À l'heure actuelle, la possibilité d'une grève est extrêmement élevée », a-t-il concédé. Une éventuelle grève serait toutefois soumise au maintien de services essentiels, qui doivent être discutés entre les parties.

Du côté gouvernemental, on a fait savoir que « les négociations sont en cours » avec les avocats et notaires du gouvernement et que « nous ne négocierons pas sur la place publique ».

Et comme cela avait été le cas pour les employés de l'État représentés par le front commun intersyndical, à la fin de 2015, il ajoute que trois principes le guident dans sa négociation avec ses employés: « l'équité entre les différents groupes qui négocient; ne pas compromettre le retour à l'équilibre budgétaire; respecter la capacité de payer des contribuables ».